

MC/2329

**Original : anglais
3 novembre 2011**

CENTIEME SESSION

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR
SOUMISE PAR LE SECRETARIAT DE LA COMMUNAUTE DE
DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC)**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR
SOUMISE PAR LE SECRETARIAT DE LA COMMUNAUTE DE
DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC)**

1. Par lettre datée du 7 avril 2011, dont une copie est reproduite à l'annexe I, le Secrétaire exécutif de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM soit accordé à son organisation. La réponse du Directeur général, datée du 12 mai 2011, est reproduite à l'annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la centième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut admettre à ses réunions, à leur demande, des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution correspondant sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

**LETTRE DATEE DU 7 AVRIL 2011 ADRESSEE PAR
LE SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC) AU DIRECTEUR GENERAL DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux contacts établis entre l'Organisation internationale pour les migrations et le Secrétariat de la SADC à l'occasion de notre rencontre en marge du Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, et de votre récente communication sur les questions migratoires présentant un intérêt mutuel pour nos deux organisations. La SADC est vivement intéressée par les programmes et activités de l'OIM dans le domaine de la migration, et souhaite établir des relations plus étroites avec votre organisation.

Il convient de rappeler que la collaboration entre la SADC et l'OIM est fondée sur le mémorandum d'accord signé entre les deux organisations en 2004, à Gaborone (Botswana). Alors que le processus d'intégration de la SADC se poursuit, les défis migratoires que posent la main-d'œuvre migrante, le VIH/sida et les populations mobiles, la traite des femmes et des enfants, et la nécessité d'associer les diasporas des pays de la SADC aux priorités de développement nationales et régionales s'imposent avec acuité et appellent des solutions efficaces. C'est pourquoi, il est impératif d'intensifier la collaboration dans le domaine de la migration et des populations mobiles, en établissant notamment un cadre régional global de politique migratoire pour la SADC.

J'ai le plaisir de vous informer que le Secrétariat de la SADC souhaite participer aux activités de l'Organisation internationale pour les migrations, et vous saurais gré de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour que cette demande soit soumise à la prochaine session du Conseil de l'OIM pour examen.

Dans l'intervalle, le Secrétariat restera en relation avec M. Bernardo Mariano, Représentant régional de l'OIM pour l'Afrique australe, pour examiner les modalités d'une collaboration future sur des questions migratoires, dont la reconduction du mémorandum d'accord existant, l'établissement d'un cadre régional de politique migratoire, et le détachement de membres du personnel pour fournir à la SADC une assistance technique sur des questions migratoires et autres questions connexes.

[Formule de politesse]

Annexe II

**LETTRE DATEE DU 12 MAI 2011 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS AU
SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC)**

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 avril 2011, portant la référence SADC/11/044/1, par laquelle vous m'informez que les programmes et activités de l'OIM dans le domaine de la migration présentent un grand intérêt pour le Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et que vous souhaitez établir des relations plus étroites avec l'OIM. Le renforcement de la coopération entre les deux organisations, dont témoigne la signature d'un mémorandum d'accord, le 1^{er} octobre 2004, entre la SADC et l'OIM, ainsi que la participation active de l'OIM aux activités de la SADC et au Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA), augurent bien de notre collaboration future.

J'ai pris bonne note de votre souhait d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). A cet égard, soyez assuré que je ferai le nécessaire pour que la requête de votre organisation soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Conseil de l'OIM, qui se tiendra en décembre 2011. Un document présentant formellement la demande de la Communauté de développement de l'Afrique australe sera transmis en temps utile à tous les Etats Membres et observateurs de l'OIM. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir ultérieurement un exemplaire avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédure relatives à la session du Conseil.

C'est avec grand plaisir que j'ai reçu la requête de votre organisation sollicitant le statut d'observateur. Permettez-moi d'exprimer notre profonde satisfaction à la perspective d'un resserrement des liens entre l'OIM et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

[Formule de politesse]